

Christine Matheus, journaliste au Parisien, trouve normal que des infirmiers suivent des stages à la mosquée de Créteil !

Question d'une stagiaire : « Il paraît qu'un non-musulman ne peut pas toucher un Coran écrit en arabe. Comment fait-on si un patient hospitalisé le laisse tomber du lit? »

Réponse d'un représentant de la mosquée de Créteil : « Vous pouvez le ramasser avec une couverture, il faut que quelque chose fasse barrière. »

D'après le Parisien, qui ne s'en indigne d'ailleurs pas du tout, ce dialogue est authentique :

<http://www.leparisien.fr/val-de-marne-94/ils-apprennent-a-mieux-soigner-les-croyants-12-01-2011-1223284.php>

Il aurait eu lieu lors d'un stage suivi par une trentaine d'étudiants de l'Institut de formation en soins infirmiers (Ifsi) de l'hôpital Emile-Roux (AP-HP), à Limeil-Brévannes, en visite ce jour là à la mosquée de Créteil. Le stage était obligatoire, malgré les protestations formulées par certains étudiants athées.

Christine Mateus, du Parisien, présente ce lavage de cerveau comme répondant à une sorte d'obligation légale :

« Comment concilier le respect de la liberté du culte, inscrit noir sur blanc dans l'article 8 de la charte du patient hospitalisé, avec une bonne gestion des soins? Une trentaine d'étudiants de l'Institut de formation en soins infirmiers (Ifsi) de l'hôpital Emile-Roux (AP-HP), à Limeil-Brévannes, cherchaient des réponses à cette question hier à la mosquée de Créteil. »

Elle noie le poisson en soulignant que d'autres visites ont eu

lieu au cours du même stage, auprès d'institutions bouddhistes, orthodoxes et juives.

Nous apprenons au passage que ce type de stage-mosquée n'est pas exceptionnel :

« Dans ce cadre, la mosquée accueille également les élèves de l'Ipsi de l'hôpital Henri-Mondor (AP-HP) de Créteil. Des discussions sont également en cours avec l'hôpital Paul-Brousse (AP-HP) de Villejuif. »

Un certain Ibrahim, de l'Union des associations musulmanes de Créteil (UAMC), qui gère la mosquée, accueille les étudiants en ces termes :

« Aller vers l'autre pour mieux se connaître, pour dissiper les malentendus, les préjugés, est très important pour nous. »

Bien entendu, les malentendus et les préjugés qu'il s'agit de dissiper sont ceux des kouffars à rééduquer. C'est au personnel hospitalier qu'il est ici expliqué comment s'adapter aux exigences de patients musulmans. A ces exigences, aucune limite ne semble être posée, puisque le bon apôtre qui accueille les stagiaires va jusqu'à leur expliquer comment un être impur doit s'y prendre pour ramasser le Coran sans le souiller.

Français non musulmans, vous êtes impurs et votre impureté peut être contagieuse. Vous êtes invités à intégrer dans votre tête votre qualité de domestique et d'être inférieur, intrinsèquement sâlissant et contaminant. Tenez en compte ! Si un musulman laisse tomber son Coran, ramassez ! Mais ramassez sans toucher ! Prenez des précautions quand vous manipulez ce qui est supérieur à vous !

Voilà ce qui est, semble-t-il, enseigné, à des Français, sur le sol français ! Et sans qu'ils puissent s'y soustraire puisque le stage est obligatoire.

Cette réponse, si elle a été faite dans les termes où Le Parisien la rapporte, mériterait une réaction énergique des autorités judiciaires, car c'est un véritable appel à la discrimination.

Que font nos associations « antiracistes », si promptes à s'indigner dans d'autres circonstances ? On attend les

commentaires de SOS Racisme, du MRAP, de la LDH, de la LICRA et de quelques autres ...

Il faudrait surtout une réaction des autorités politiques.

En effet, ces propos scandaleux n'ont pas été tenus sur un blog jihadiste, ou sur une estrade, ou au comptoir d'un café, ou dans quelque réunion d'excités. Ils ont été prononcés par un représentant en principe autorisé d'une mosquée fonctionnant dans les conditions officielles.

Il serait souhaitable de rappeler aux associations qui gèrent cette mosquée les termes exacts de la loi de 1905.

Certes, cette loi assure la liberté de conscience, et, pour ce faire, elle va jusqu'à prévoir quelques (rares) mesures positives, c'est à dire la nomination d'aumôniers, en faveur de personnes qui ne sont pas libres de leurs mouvements (malades hospitalisés, militaires en opérations, détenus, élèves internes) personnes qui ne peuvent donc se rendre elles-mêmes au lieu de culte de leur choix.

Là se limitent les obligations positives des pouvoirs publics en faveur des pratiques religieuses. La République ne reconnaît aucun culte et n'a pas à adapter le fonctionnement de ses hôpitaux aux exigences toujours croissantes de religieux insatiables.

De plus, la liberté de culte s'exerce en respectant l'ordre public. Celui-ci implique en particulier l'égalité et la dignité de tous. Il n'existe pas, en France, de populations impures tenues de veiller à ne pas transmettre leur impureté.

La mosquée de Créteil se croit-elle autorisée à pratiquer un islamisme extrémiste, allant jusqu'à traiter les non-musulmans en impurs et en inférieurs ? Si tel est le cas, il faut la fermer et dissoudre les associations qui y sévissent. Les moyens juridiques de le faire existent. La religion n'est pas une zone de non-droit, et il ne suffit pas de se coller une étiquette religieuse pour avoir le droit de classer les êtres humains en purs et impurs, en inférieurs et en supérieurs, en musulmans que rien ne doit venir offenser et en kouffars tenus de se traiter eux-mêmes comme des intouchables.

La radicalité de la mosquée de Créteil avait fait l'objet d'un

article sur L'Observatoire de l'islamisation :

<http://www.islamisation.fr/archive/2008/05/21/la-mosquee-de-creteil-est-prete-son-imam-salafiste-aussi.html>

Son imam Ilyès Hacène, avait été déchu de la nationalité française pour indignité en raison de ses prêches radicaux ; il aurait dû être expulsé mais Michèle Alliot-Marie a voulu lui offrir une seconde chance ; il semble toujours en poste, en tous cas il l'était lors de la cérémonie des vœux de Noël 2010 de l'évêque Mgr Santier.

Catherine Ségurane

<http://www.20minutes.fr/article/237853/Paris-Imbroglia-autour-d-un-imam-a-Creteil.php>

<http://www.rue89.com/2010/08/02/qui-sont-les-derniers-dechus-de-la-nationalite-francaise-160799>

<http://catholiques-val-de-marne.cef.fr/rubriques/haut/actualites/cp-voeux-mgr-elus-dec-2010.pdf>